CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAPA (Lad-cavalier d'entraînement)

E6 - Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

Session 2026

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA Lad-cavalier, veuillez visiter :
capaladcavalier.fr/annales-sujets-et-corriges

capa-lad-cavalier — Effectuer des travaux liés à l’entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique prepa-capa-lad-cavalier-e6---effectuer-des-travaux-li-s-l-entretien-courant-des-mat-riels-quipem-b897cdb6**

Durée indicative : 30 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — signalement et suivi de l’abreuvoir
7 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — préparation et contrôle d’une réparation simple
10 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude 1

17.0 points

Étude professionnelle 1 — signalement et suivi de l'abreuvoir

Question 1.1.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> À partir du relevé de D2, calculez l'estimation de la perte d'eau sur 24 h. Montrez la conversion de 10 min en heures, le calcul et l'unité du résultat.

Le relevé indique 1,2 L en 10 min. Conversion : 10 min = 10 ÷ 60 h = 1/6 h. Le débit estimé est donc 1,2 ÷ (1/6) = 7,2 L/h. En appliquant l'hypothèse de D2 d'un débit constant pendant 24 h : 7,2 × 24 = 172,8 L en 24 h.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Perte estimée : 172,8 L sur 24 h**, soit environ 173 L/jour. Il s'agit d'une estimation fondée sur l'hypothèse d'un débit constant, et non d'une mesure continue de la perte réelle.

Question 1.2.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Comparez votre estimation au seuil de 100 L sur 24 h donné dans D2. Indiquez si la consigne interne de signalement prioritaire est atteinte.

La consigne interne demande un signalement prioritaire lorsque la perte estimée est au-delà de 100 L sur 24 h. L'estimation obtenue, 172,8 L sur 24 h, dépasse ce seuil.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Oui, le seuil interne de signalement prioritaire est dépassé.**

Question 1.3.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Citez deux faits observés dans le relevé et une conclusion que ces faits ne permettent pas, à eux seuls, d'établir sur la cause de l'écoulement.

Deux faits observés sont : 1,2 L recueilli en 10 min alors que la cuve est pleine, et un sol humide sur environ 0,5 m autour de l'abreuvoir. Le relevé précise aussi qu'aucun débris n'était visible dans la cuve. Ces éléments ne permettent pas, à eux seuls, d'identifier la pièce ni la cause mécanique de l'écoulement.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le relevé établit un écoulement et une zone humide, mais ne suffit pas à déterminer la cause de la panne.

Question 1.4.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Avant une nouvelle mesure, indiquez les deux conditions de sécurité ou d'organisation à vérifier concernant la circulation dans la zone et l'accès à l'eau du cheval.

Avant la nouvelle mesure, vérifier que la zone reste hors circulation et qu'aucun cheval ni tiers ne peut y entrer pendant la vérification. Vérifier également que l'accès du cheval à l'eau est assuré : la responsable doit confirmer que l'abreuvoir mobile du box voisin est installé et accessible avant toute mise hors service de l'abreuvoir fixe. Ne pas interrompre l'accès à l'eau sans cette confirmation.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Les deux conditions à vérifier sont la maîtrise de la circulation dans la zone et la continuité de l'accès du cheval à l'eau.

Question 1.5.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

Décrivez les informations à relever lors d'une nouvelle mesure pour pouvoir la comparer au relevé initial. Donnez au moins quatre éléments précis, dont les unités nécessaires.

Pour comparer une nouvelle mesure au relevé initial, vérifier que la cuve est dans la même situation de départ, notamment pleine, puis recueillir l'écoulement pendant une durée connue et chronométrée. Relever :

- l'heure de la mesure ;
- la durée du recueil, en minutes ;
- le volume recueilli, en litres ;
- l'état de la cuve au début de la mesure ;
- l'état visible de la zone et toute modification observée.

Le point de comparaison chiffré fourni est 1,2 L en 10 min. Noter également tout changement de situation susceptible de rendre les mesures moins comparables.

RÉPONSE À RETENIR

Les relevés comparables comportent au minimum l'heure, la durée en minutes, le volume en litres et l'état de la cuve ; l'état de la zone et les changements observés complètent le suivi.

Question 1.6.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

À partir des limites d'intervention de D2, indiquez ce que vous pouvez faire dans ce cas et ce que vous ne devez pas entreprendre.

Dans le périmètre confié, je peux observer l'installation, mesurer l'écoulement si nécessaire, sécuriser la zone et rendre compte à la responsable. Je ne dois ni ouvrir ni démonter l'installation, ni effectuer de réparation hydraulique : la décision de réparation revient à la responsable. Je ne dois pas non plus interrompre l'accès à l'eau sans confirmation que la solution de remplacement est installée et accessible.

RÉPONSE À RETENIR

Autorisé dans ce cas : observer, mesurer si nécessaire, sécuriser la zone et transmettre les constatations. **Non autorisé :** ouvrir, démonter ou réparer l'installation hydraulique.

Question 1.7.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Rédigez un bref compte rendu à la responsable comprenant le constat chiffré, l'interprétation au regard du seuil interne et la suite à demander. Distinguez clairement le constat de l'hypothèse sur la panne.

Compte rendu à Mme Renaud :

« Abreuvoir automatique du box 6 : lors du relevé, la cuve était pleine et 1,2 L a été recueilli en 10 min. Sous l'hypothèse d'un débit constant pendant 24 h, la perte est estimée à 172,8 L sur 24 h. Cette estimation dépasse le seuil interne de 100 L sur 24 h : le signalement prioritaire est donc déclenché. Le sol était humide autour de l'installation ; la zone doit rester hors circulation pendant la vérification. Ces constats ne

FormaV - document d'entraînement non officiel

permettent pas d’identifier la cause mécanique de l’écoulement. Merci de confirmer que l’abreuvoir mobile est installé et accessible avant toute mise hors service de l’abreuvoir fixe, puis de décider de la suite à donner. »

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le compte rendu distingue le relevé et son estimation de toute hypothèse de panne : le seuil interne est dépassé, mais la cause de l’écoulement reste à déterminer.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude 2

24.0 points

Étude professionnelle 2 — préparation et contrôle d'une réparation simple

Question 2.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> À partir de D1 et D3, identifiez l'élément à réparer et relevez deux faits qui justifient que l'intervention reste limitée au remplacement de la vis.

L'élément concerné est la fixation par vis du crochet mural numéro 4, dans le local de sellerie. Deux faits justifient une intervention limitée au remplacement de la vis : la planche-support est décrite comme saine et stable, sans fissure visible ni mouvement ; le trou existant peut recevoir la vis prévue sans agrandissement. La vis actuelle est desserrée.

RÉPONSE À RETENIR

Élément concerné : la vis de fixation du crochet numéro 4. La planche est saine et stable, et le trou existant accepte la vis de remplacement sans agrandissement.

Question 2.2.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Combien de vis conformes restera-t-il en stock après le remplacement prévu ? Montrez le calcul.

Le stock contient 3 vis conformes. Une vis est utilisée pour le remplacement : 3 − 1 = 2.

RÉPONSE À RETENIR

Il restera 2 vis conformes en stock.

Question 2.3.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Indiquez la dimension complète de la vis de remplacement, avec les unités et les deux caractéristiques attendues.

La consigne interne prévoit une vis à bois de 5 mm de diamètre et de 50 mm de longueur.

RÉPONSE À RETENIR

Vis à bois : diamètre 5 mm, longueur 50 mm.

Question 2.4.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Énumérez les actions de préparation à effectuer avant l'intervention pour maîtriser l'accès au local et préparer les ressources indiquées.

Avant l'intervention, porter les chaussures ou bottes de sécurité et les vêtements de travail prévus pour le cas. Vérifier que le local est vide, que les licols et les longes sont retirés et que la porte peut être maintenue fermée. Délimiter la zone et s'assurer qu'aucun cheval ni tiers ne peut entrer. Préparer les ressources indiquées : le tournevis manuel adapté, une vis conforme, le bac pour recueillir la vis déposée et le panneau mobile « accès interdit », à utiliser si l'accès doit être condamné. Ne pas ajouter d'outil ou de pièce non prévu dans le cas.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

La préparation contrôle l'accès au local, protège la zone de travail et rassemble les ressources indiquées, y compris le panneau prévu en cas de condamnation de l'accès.

Question 2.5.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Quel outil la consigne autorise-t-elle pour cette opération ? Citez également un outil ou une action explicitement exclu par la fiche.

La consigne autorise uniquement un tournevis manuel adapté à la tête de vis. Elle exclut explicitement l'outil électrique ; elle interdit aussi d'agrandir le trou ou de forcer.

RÉPONSE À RETENIR

Outil autorisé : tournevis manuel adapté. **Exemple exclu :** outil électrique.

Question 2.6.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Présentez, dans l'ordre, les étapes de travail prévues par la fiche interne, depuis le retrait de l'ancienne vis jusqu'au contrôle final. Ne proposez pas d'étape qui nécessiterait un outil absent.

Pour la préparation écrite, la séquence prévue est la suivante :

1. Placer le bac de récupération avant de retirer la vis.
2. Avec le tournevis manuel adapté, retirer l'ancienne vis desserrée et la déposer dans le bac.
3. Utiliser une vis à bois conforme de 5 mm de diamètre et de 50 mm de longueur, dans le trou existant.
4. La mettre en place avec le tournevis manuel, sans agrandir le trou et sans forcer.
5. Arrêter si le bois se fend ; contrôler ensuite la tenue du crochet par une traction manuelle modérée et effectuer les autres contrôles de fin prévus.

Ne pas remettre les licols en place avant la fin des contrôles et l'accord de la responsable. Si un contrôle échoue, arrêter l'intervention et appliquer les mesures indiquées dans D3.

RÉPONSE À RETENIR

La séquence reste limitée au remplacement de la vis dans le trou existant avec l'outil manuel fourni, puis aux contrôles prévus. Elle ne suppose pas d'outil absent.

Question 2.7.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Donnez trois critères distincts de contrôle de fin, parmi ceux fournis dans D3.

Trois critères distincts de contrôle sont : le crochet ne bouge pas lors d'une traction manuelle modérée ; la vis est en place sans tête détériorée ; la planche ne présente pas de fissure nouvelle. D'autres critères acceptables figurent dans D3 : absence d'arête ou d'élément saillant, et retrait des outils et de l'ancienne vis du local.

RÉPONSE À RETENIR

Les trois critères retenus sont la tenue du crochet, l'état de la vis et l'absence de fissure nouvelle dans la planche.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.8.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Dans deux situations différentes décrites par D3, indiquez quand il faut arrêter la réparation et quelle mesure prendre pour le crochet ou l'accès au local.

Si le bois se fend pendant l'intervention : arrêter, laisser le crochet inutilisé, maintenir l'accès au local interdit et prévenir la responsable. **Si le crochet ne tient pas après le remplacement et au contrôle :** arrêter également, ne pas utiliser le crochet, maintenir l'accès interdit et informer la responsable.

RÉPONSE À RETENIR

Dans ces deux situations, il faut arrêter et prévenir la responsable ; le crochet reste inutilisé et l'accès au local demeure interdit.

Question 2.9.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> À partir de la répartition proposée dans D4, vérifiez par un calcul que les quatre durées correspondent bien à 30 minutes. Indiquez ensuite la durée consacrée au rangement.

La somme des durées indiquées dans D4 est : 4 min de préparation + 14 min d'activité + 5 min de rangement + 7 min de restitution = 30 min. Le rangement est prévu pour 5 min.

RÉPONSE À RETENIR

La répartition totalise 30 min ; le rangement dure 5 min.

Question 2.10.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Rédigez une restitution courte pour le cas où la vis a été remplacée et où tous les contrôles de D3 sont satisfaisants. Mentionnez l'opération, au moins deux contrôles, le rangement et l'information à transmettre.

Restitution conditionnelle à la responsable :

« Pour le crochet numéro 4 du local de sellerie, la vis desserrée a été remplacée par la vis à bois prévue, de 5 mm de diamètre et de 50 mm de longueur. Au contrôle, le crochet ne bouge pas lors d'une traction manuelle modérée ; la vis est en place sans tête détériorée et la planche ne présente pas de fissure nouvelle. Aucun élément saillant n'a été constaté. L'ancienne vis et les outils ont été retirés du local. Les licols ne sont pas remis en place avant votre accord. Je vous transmets ces résultats pour prise de connaissance et vous demande de confirmer la remise en place du matériel. »

RÉPONSE À RETENIR

Cette restitution répond au scénario conditionnel demandé : elle rapporte l'opération, plusieurs contrôles satisfaisants, le rangement et l'information ainsi que l'accord attendu de la responsable.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — prepa-capa-lad-cavalier-e6---effectuer-des-travaux-li-s-l-entretien-courant-des-mat-riels-quipem-b897cdb6
Supports documentaires vérifiés : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/epreuves-terminales/fiches-descript/fiches-capa/FE_capa_e6_lad.pdf ; https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/lce/capa-lce-ref-122016.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAPA Lad-cavalier, classés par épreuve et par année :

capaladcavalier.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAPA Lad-cavalier reprennent l'essentiel de chaque épreuve :

capaladcavalier.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.